Offre de formation théorique pendant la phase socle
Par compétences

MAJ oct 2023

Attention : tous ces enseignements sont obligatoires ! Les étudiants sont convoqués par groupe, sauf si spécifié différemment ci-dessous.

Relation/communication/APC

- Enseignement : Communication (phase socle)

Approche globale / complexité / Réflexivité

- 1 GEAP- tutoré réalisé avec le tuteur, sur convocation du tuteur
  - Validé par la présence aux 2 séances et la rédaction d'un RSCA
- 1 GEAP, sur inscription
  - Validé par la présence aux 2 séances et la rédaction d'un RSCA
- Enseignement : « Ça veut dire quoi médecine générale ? »

Premier recours

- Au moins 1 enseignement thématisé, sur inscription
- Enseignement : « Ça veut dire quoi médecine générale ? »

Continuité / suivi / coordination

- Enseignement : « Ça veut dire quoi médecine générale ? »

Education / prévention / dépistage

- Enseignement : Éducation / prévention / dépistage (phase socle)

Professionnalisme

- Séminaire d'intégration
- Séminaire Thèse 1
- Séminaire Thèse 2
- Enseignement : Recherche de ressources (phase socle)

Contenu du dossier de fin de phase socle

MAJ oct 2023

DOSSIER A DEPOSER SUR CELENE AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA TENUE DE LA COMMISSION

1. **La fiche d'évaluation de mi-stage pour le stage en cours au moment de la commission**

2. **La preuve de la participation aux enseignements obligatoires**
   a. Enseignements obligatoires référencés sur Celene
      - Votre participation sera cochée directement par le secrétariat après votre signature de la fiche d'émargement.
      - Vous devez vérifier la bonne prise en compte de votre présence.
   b. La preuve de la validation du GEAP tutoré
      - RSCA validé
      - Mail du tuteur confirmant la validation du GEAP
   c. La preuve de la validation du GEAP
      - RSCA validé
      - Mail de l'animateur confirmant la qualité de la trace d'apprentissage
      - Validation cochée sur la capture d'écran du site des séminaires
   d. La preuve de la participation à au moins 1 enseignement thématisé « premier recours)
      - Validation cochée sur la capture d'écran du site des séminaires

3. **Une note de synthèse du tuteur** attestant
   a. De la compréhension de la démarche de la boucle d'apprentissage
   b. D'un certain degré de réflexivité (aptitude à se poser des questions pertinentes pour sa pratique)

4. **Le contrat de formation signé**

NB : La fiche d'évaluation du premier semestre aura déjà été déposée à l'issue du premier semestre.

NB : Après la commission phase socle, en fin de semestre, il sera tout de même nécessaire de déposer la fiche d'évaluation définitive du semestre.

Comment est évalué la phase d'approfondissement en pratique ?

La commission locale de coordination, présidée par le coordinateur local du DES de médecine générale, se réunit début septembre chaque année (ou début mars pour les internes décalés), afin de rendre une décision avant l'organisation des choix de stage suivants.

Le tuteur étant l'enseignant le plus proche de l'interne, l'argumentation orale du portfolio, prévue par la loi, est faite devant lui et les résultats transmis à la commission locale de coordination, sous la forme d'une note de synthèse de tutorat.

Le rapporteur est le membre du DUMG qui évalue le dossier de l'interne et en fait un rapport à la commission. Il est la personne à contacter en cas de difficulté avec votre stage ou avec votre tuteur.

Les membres de la commission prennent une décision assise sur :

- L'évaluation des 2 stages de la phase socle
- La participation aux enseignements
- L'avis argumenté du tuteur
- La production de traces d'apprentissage requises

Chaque interne dépose sur CELENE au moins une semaine avant la commission son dossier complet. Le rapporteur étudie l'ensemble des documents et présente le dossier lors de la commission.

Les décisions de la commission sont envoyées par mail aux internes. En cas de difficultés ou de décision de non-validation de la phase socle, l'étudiant est reçu par le coordonnateur local ou le coordonnateur local adjoint. Une décision de non-validation entraine la prescription d'un semestre supplémentaire en phase socle avec un stage prescrit et des obligations théoriques à remplir.

Si la validation de la phase socle n'est pas possible dans un délai de 2 ans, une réorientation peut être prescrite par la commission locale de coordination.